

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/16

Quatre forces de sécurité sous un même toit. Bilan, avantages et inconvénients

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp

La nouvelle Loi sur la police oblige les policiers à tenir une réception commune dans les localités où subsiste une police municipale (Porrentruy - Delémont).

Une vaste réflexion a conduit finalement au secteur gare et les CFF sont entrés en matière pour réaliser puis louer les locaux actuels à la République et Canton du Jura. Dans l'intervalle, la Police ferroviaire et le Corps des gardes-frontières se sont joints aux Polices cantonale et communale pour arriver dès le mois de mai 2016 à la situation actuelle.

Dans les faits, les CFF ont réalisé les travaux puis loué les locaux à la République et Canton du Jura. Le Canton refacture à chaque entité le montant défini au préalable. Pour la Municipalité, cela représente une charge mensuelle de Fr. 1'307.- Cette structure a ouvert ses portes au mois de mai 2016 et il est, de l'avis du Conseil communal, bien trop tôt pour tirer un bilan. D'entente avec les diverses forces, il a été décidé de faire un bilan après deux ans de fonctionnement.

Les agents communaux obtiendront dès janvier 2017 les mêmes compétences que ceux de la police cantonale, ce qui nécessite des formations (code pénal, Loi sur la circulation, entre autres). La planification des instructions a été réalisée début 2016 et tous les agents de la Police municipale participent à ces formations avec pour but d'être autonomes début 2017. Dans ce sens, la réception commune permet à chaque agent de parfaire ses connaissances au niveau des procédures et des outils informatiques. Cette réception gare, assurée par un agent cantonal et un agent communal, est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 14 heures à 17 h 45, et le samedi, de 8 h 30 à 11 heures. La Police ferroviaire et le Corps des gardes-frontières n'occupent les locaux qu'en cas de besoin.

Réponses aux questions :

- Il y a très longtemps que la Ville se soucie des problèmes de sécurité urbaine, raison de la création il y a trois ans du groupe GSVP (groupe sécurité voie publique) qui opère en priorité dans le secteur gare et à l'occasion de grandes manifestations sur tout le canton. Ce groupe comprend des éléments de la Police cantonale, du Corps des gardes-frontières et de la Police locale.
- Comme indiqué plus haut, il est trop tôt pour tirer un bilan.
- La fréquentation de la réception commune par le public fera également l'objet d'une réflexion.
- L'attribution de compétences égales aux agents municipaux va dans le sens d'éviter la dilution des responsabilités et également d'éviter les doublons, ce qui représentait l'un des principaux soucis de la Ville.
- La coordination se fait à travers l'établissement des tableaux de service.
- Chaque matin, un agent municipal assiste au rapport de la Police cantonale.
- Des contacts réguliers ont lieu entre les chefs des unités respectives.
- Dès 2017, des rencontres avec le pouvoir politique seront agendées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 7 novembre 2016